

218C0692
FR0000037475-FS0034

6 avril 2018

Déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)

CFI-COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE

(Euronext Paris)

Complément à D&I 218C0122 du 16 janvier 2018

Par courrier reçu le 6 avril 2018, l'Autorité des marchés financiers a été informée¹, par la société par actions simplifiée Financière Apsys² (28-32 avenue Victor Hugo, 75116 Paris), de la modification de sa déclaration d'intention initiale telle que publiée sous D&I susvisée comme suit :

« La société Financière Apsys déclare :

- s'agissant de la stratégie que Financière Apsys envisage vis-à-vis de l'émetteur, le déclarant maintient son intention de rapprochement à terme entre CFI-COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE et Financière Apsys par voie de fusion absorption, dans la perspective d'une cotation de Financière Apsys afin d'accélérer son plan de développement, mais sans que le sens de cette fusion puisse être déterminé à ce stade. Il est envisagé que l'entité issue du rapprochement soit une société en commandite par actions et, dans cette perspective, il sera proposé à la prochaine assemblée générale de CFI-COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE de transformer dès à présent CFI-COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE en SCA. Les statuts de CFI seront dès lors modifiés en conséquence.
- le reste de la déclaration d'intention demeure inchangée. »

¹ Cf. notamment communiqué diffusé par la société CFI-COMPAGNIE FONCIERE INTERNATIONALE le 6 avril 2018.

² Contrôlée par M. Maurice Bansay et sa famille.